

LISTE D'ALERTE des amphibiens
et reptiles de Haute-Savoie

AMPHIBIENS ET REPTILES MENACÉS ET À SURVEILLER EN HAUTE-SAVOIE



L'érosion de la biodiversité et la perte des milieux sont des faits aujourd'hui avérés. La nécessité d'agir pour le maintien des espaces et des espèces est confirmée et impérative, au risque de les voir progressivement disparaître en compromettant les équilibres biologiques.

Le Document d'Objectifs et Priorités d'action pour les reptiles et amphibiens de Haute-Savoie est un document visant à prioriser les actions sur le département de la Haute-Savoie en fonction du statut de conservation des espèces aux différents niveaux de perception de leur rareté. Ce travail détermine également la responsabilité départementale vis-à-vis du maintien de certaines espèces face aux politiques régionales et nationales. Il est une étape indispensable pour l'élaboration de futurs programmes de conservation impliquant de prioriser des actions, études et suivis à mettre en œuvre sur le terrain.

Le DOP reptiles et amphibiens a été réalisé en partenariat avec la FRAPNA Haute-Savoie.



Crapaud commun



Crapaud calamite



Alyte accoucheur



Sonneur à ventre jaune



Grenouille rousse



Grenouille agile



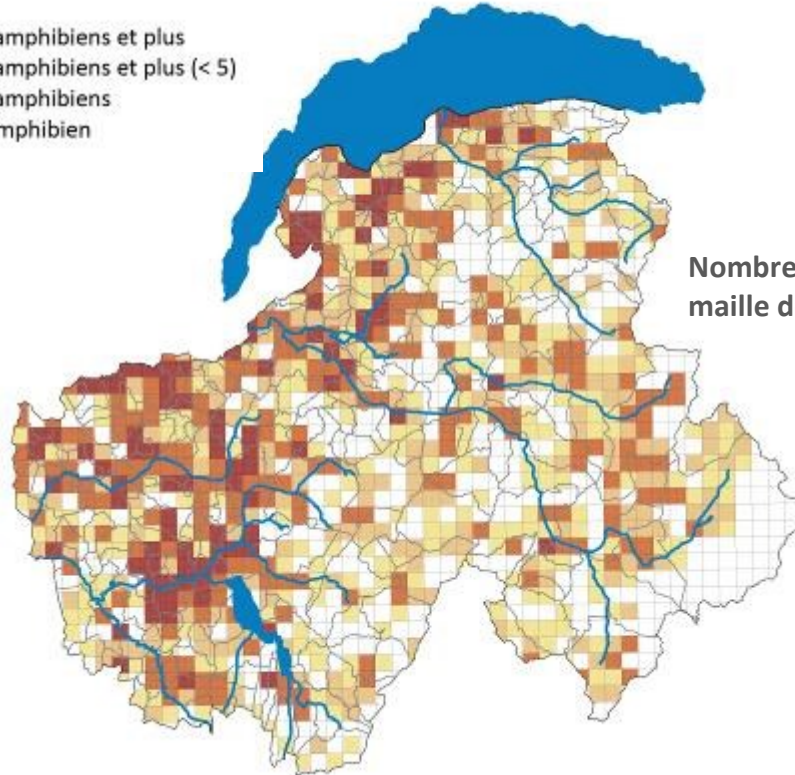
Rainette arboricole



Grenouille verte sl.

Répartition des amphibiens en Haute-Savoie

- 5 espèces d'amphibiens et plus
- 3 espèces d'amphibiens et plus (< 5)
- 2 espèces d'amphibiens
- 1 espèce d'amphibien



Nombre d'espèces d'amphibiens par maille de 2kmx2km



Salamandre tachetée



Salamandre noire



Triton palmé



Triton crêté



Triton crêté italien



Triton alpestre



Vipère aspic



Lézard des



Lézard des murailles



Lézard vivipare



Lézard vert



Orvet fragile

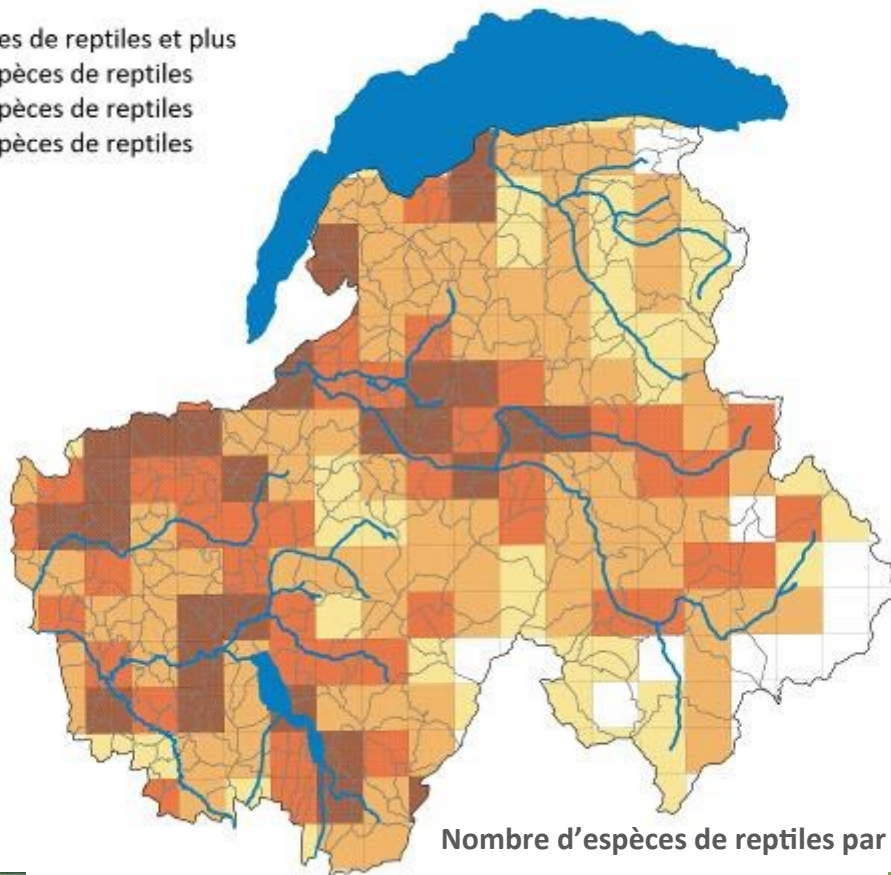


Tortue à tempes rouges



Couleuvre tessellée

- 8 espèces de reptiles et plus
- 6 à 8 espèces de reptiles
- 3 à 6 espèces de reptiles
- 1 à 3 espèces de reptiles



Nombre d'espèces de reptiles par maille de 5kmx5km



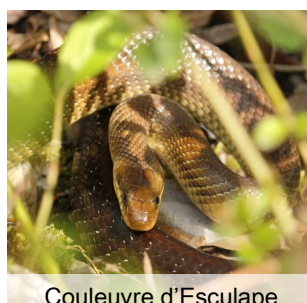
Couleuvre à collier



Couleuvre mauresque



Vipère péliade



Couleuvre d'Esculape



Couleuvre verte et jaune



Coronelle lisse

Répartition des reptiles en Haute-Savoie

Sonneur à Ventre Jaune (*Bombina variegata*)

Ordre : Anoures

[Statut de protection national](#) : article 2

[Directive Habitats](#) : annexe 4

[Convention de Berne](#) : annexe 2

[Liste rouge France](#) : Vulnérable

Habitat et enjeux

Actif d'avril à septembre, ce petit crapaud se reconnaît à son chant nocturne plaintif et répété ainsi qu'à sa face ventrale jaune et noire. Espèce pionnière par excellence, le sonneur apprécie, dans sa phase terrestre, les milieux ouverts et boisés. Les points d'eau temporaires de faible surface et bien exposés, telles flaques, ornières ou gouilles sont ses habitats aquatiques de prédilection.

Espèce soumise à Plan National d'Action en raison de sa régression à l'échelle nationale, le Sonneur à ventre jaune est relativement abondant en Haute-Savoie, conférant à notre territoire une forte responsabilité régionale pour cette espèce. Occupant principalement les massifs forestiers et lisières ainsi que quelques carrières et abords de certains cours d'eau, les zones agricoles constituent des corridors de déplacement nécessaires à la connexion des populations.

Actions

Sur une large frange ouest du département, maintenir et renforcer les populations par la création et l'entretien d'habitats favorables :

- Développer et valoriser les pratiques sylvicoles favorables à l'espèce.
- Développer et valoriser les pratiques d'exploitation de carrières à granulats favorables à l'espèce.
- Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des corridors de déplacement.
- Connecter les métapopulations et stations isolées.
- Renforcer la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement du territoire.
- Sensibiliser et informer les exploitants et le grand public.
- Suivre l'évolution des populations.

« **Vulnérable** » en Haute-Savoie

Priorité conservation 1



Crapaud Calamite (*Bufo calamita*)

Ordre : Anoures

Famille : Bufonidés

[Statut de protection national : article 2](#)

[Directive Habitats : annexe 4](#)

[Convention de Berne : annexe 2](#)

Habitat et enjeux

Espèce pionnière originellement liée aux espaces alluviaux dynamiques, aux zones agricoles humides et aux berges lacustres, il a souffert de la dégradation de ces milieux. Seuls 3 noyaux de population subsistent aujourd'hui, sur des sites marqués par les activités anthropiques.

Habitat terrestre : milieux ras propices au comportement de chasse active de l'espèce et qui lui permettent de se dissimuler facilement.

Habitat aquatique : points d'eau temporaires bien exposés et de faible profondeur.

Actions

- Engager une démarche de protection et de gestion des 3 sites.
- Renforcer les populations en présence par la création et l'entretien d'habitats favorables.
- Évaluer la taille des populations et suivre leur évolution.
- Mieux connaître les possibilités de dispersion et favoriser les connexions entre populations.

« En danger critique » en Haute-Savoie

Priorité conservation 2





« **En danger critique** » en Haute-Savoie

Priorité conservation 3

Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Ordre : Anoures

Famille : Discoglossidés

[Statut de protection national : article 2](#)

[Directive Habitats : annexe 4](#)

[Convention de Berne : annexe 2](#)

Habitat et enjeux

Espèce pionnière liée à une végétation clairsemée, à un substrat sablo-limoneux et à de nombreuses possibilités de dissimulation. Historiquement présent au niveau des milieux alluviaux et des rives des ruisseaux, l'espèce s'est aujourd'hui acclimatée à des milieux artificialisés (carrières, murets ou même terrasses ...)

Affecté par les opérations d'endiguement et rectification des cours d'eau, l'alyte n'est aujourd'hui plus présent que sur le Fier, le Chéran, la Laire et l'Arve.

Actions

- Identifier les noyaux de populations et secteurs d'intervention prioritaires.
- Renforcer les populations par l'aménagement et la revitalisation d'habitats favorables.
- Améliorer les connaissances sur la présence de l'espèce en montagne.

Le + identification

Petit crapaud grisâtre surtout repérable grâce à son chant caractéristique constitué de notes courtes et flûtées.

Les pontes portées par le mâle autour de ses pattes postérieures sont une autre singularité de l'espèce.



« En danger critique » en Haute-Savoie

Priorité conservation 1

Salamandre noire (*Salamandra atra*)

Ordre : Urodèles

Famille : Salamandridés

[Statut de protection national : article 2](#)

[Directive Habitats : annexe 4](#)

[Convention de Berne : annexe 3](#)

[Liste rouge France : Vulnérable](#)

Habitat et enjeux

Espèce strictement montagnarde, présente sur une seule localité dans le département (et le pays).

Espèce terrestre fréquentant les prairies alpines, les éboulis végétalisés, et ravines, landes et pierriers.

En l'état actuel des connaissances, c'est l'une des espèces d'amphibiens les plus rares du département.

Actions

Vérifier le maintien de l'espèce sur son site de présence connu et la rechercher sur d'autres secteurs potentiellement favorables :

- Cartographier les milieux potentiellement favorables.
- Organiser des formations et opérations de communication vers les acteurs de la montagne.
- Lancer un inventaire participatif puis vérifier les témoignages collectés.

Rainette verte (*Hyla arborea*)

Ordre : Anoures

Sous-Ordre : Neobatrachia

Famille : Hylidés

[Statut de protection national : article 2](#)

[Directive Habitats : annexe 4](#)

[Convention de Berne : annexe 2](#)

[Liste rouge France : Vulnérable](#)

Habitat et enjeux

Espèce inféodée aux milieux de plaine, appréciant les mosaïques de strates arborées, arbustives et herbacées. Pour la reproduction, affectionne les points d'eau stagnants et ensoleillés, riches en végétation aquatique et en phragmites. N'est plus connue que sur les étangs de Beaumont-Crosagny.

Actions

Rechercher la présence de l'espèce sur son site de présence connu :

- Engager une campagne de prospection par détection des mâles chanteurs entre fin-avril et mi-juin.
- En cas de présence confirmée, réaliser des études complémentaires pour préciser l'état de la population, notamment sur les zones humides voisines.



« En danger critique » en Haute-Savoie

Priorité conservation 1

Couleuvre mauresque (*Natrix maura*)

Ordre : Squamates

Sous-Ordre : Serpentes

Famille : Natricidae

[Statut de protection national: article 3](#)

[Convention de Berne: annexe 3](#)

Habitat et enjeux

Cette espèce se nourrissant spécifiquement de poissons et d'amphibiens, la Couleuvre vipérine (ou mauresque) fréquente préférentiellement les cours d'eau, les étangs et les lacs qui lui permettent de chasser.

En Haute-Savoie, en limite nord de son aire de répartition, l'espèce présente une distribution extrêmement fragmentée et réduite à quelques tronçons de rivières. L'artificialisation, la pollution et la fragmentation des milieux aquatiques constituent des menaces importantes.



« En danger » en Haute-Savoie

Priorité conservation 4

Actions

- Aménager des sites de ponte, sites de thermorégulation et d'hivernage.
- Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des territoires.
- Communiquer et sensibiliser le grand public.
- Suivre l'évolution des populations.

Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

Ordre : Squamates

Famille : Lacertidés

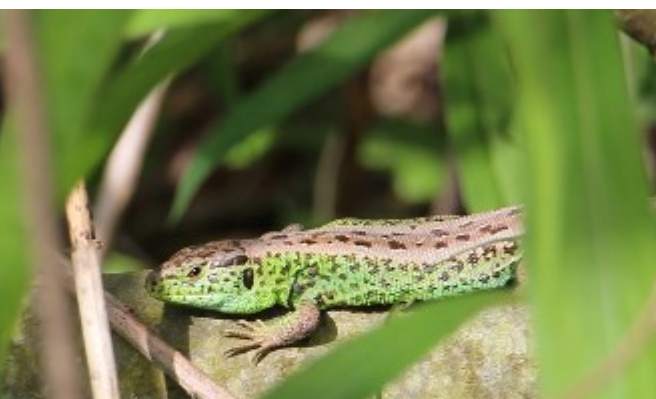
[Statut de protection national: article 2](#)

[Directive Habitats: annexe 4](#)

[Convention de Berne: annexe 3](#)

Habitat et enjeux

L'espèce apprécie les milieux au sol meuble, comme les lisières, landes forestières, zones de reboisement... Il est également à l'aise dans les zones de cariçaies et de secteurs d'atterrissement des roselières qu'il exploite pour la chasse et la reproduction. Pour la thermorégulation, il s'installe sur les bandes enherbées en lisière de forêts ou de zones buissonnantes, les souches, les talus, les pierres et les zones sableuses dégagées.



« En danger » en Haute-Savoie

Priorité conservation 3

Actions

- Renforcer les populations par la conservation et l'aménagement d'habitats favorables.
- Sensibiliser les acteurs forestiers aux mesures favorables à l'espèce.
- Mener une étude CMR(*) pour disposer d'éléments numériques et spatiaux sur les populations connues.
- Mettre en place des prospections pour améliorer les connaissances sur la répartition en Haute-Savoie.

(*) CMR : Capture-Marquage-Recapture



« En danger critique » en Haute-Savoie

Priorité conservation 2

Vipère péliade (*Vipera berus*)

Ordre : Squamates

Sous-ordre : Serpentes

Famille : Viperidae

[Statut de protection national : article 5](#)
[Convention de Berne : annexe 3](#)

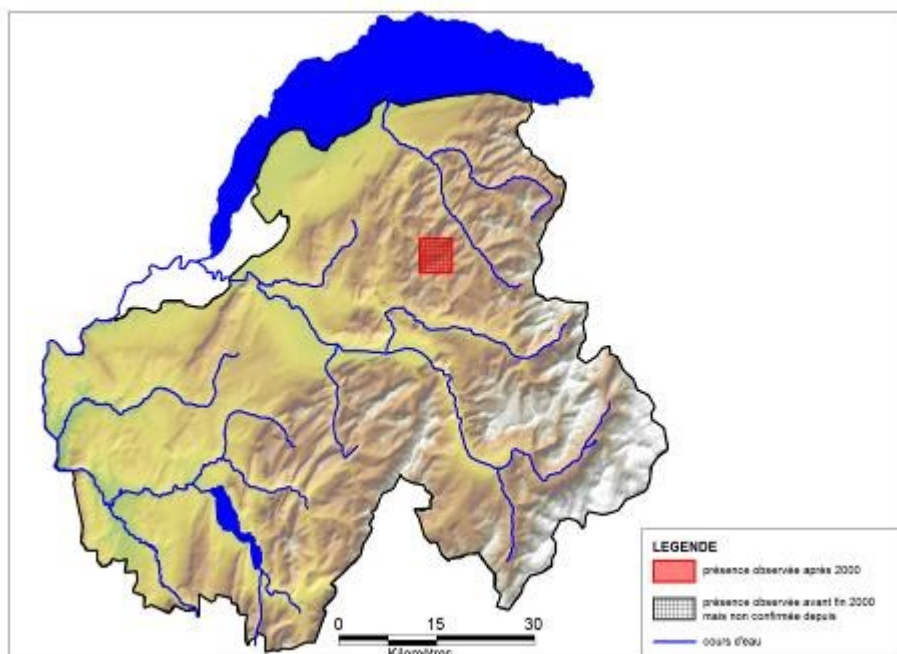
Habitat et enjeux

Un seul secteur du département constitue la seule station connue des Alpes Françaises faisant de cette population un cas isolé dont l'origine reste à préciser. Les connaissances sur la répartition et l'occupation de l'espace par la Vipère péliade sont à améliorer avant d'engager des actions de conservation.

Actions

- Mettre en place un inventaire par CMR (*) autour des stations connues.
- Prendre en compte la présence de l'espèce dans l'exploitation des alpages.
- Mettre en place une campagne de recherche sur les massifs de l'est du département.
- Communiquer et sensibiliser le grand public.

(*) CMR : Capture-Marquage-Recapture



Amphibiens et trafic routier

Enjeux

Sites d'écrasement

Durant leur déplacement annuel des milieux boisés où ils hivernent aux zones humides dans lesquelles ils se reproduisent, les amphibiens ont parfois une route à traverser. Cette rupture dans leur corridor naturel de déplacement engendre l'apparition d'un site d'écrasement routier d'amphibiens pouvant, à terme, mettre en péril une population.

À ce jour, 95 sites d'écrasement ont été recensés sur le département. Certains sites correspondent à un écrasement ponctuel, d'autres peuvent mettre en péril les populations d'amphibiens présentes sur le site. C'est pourquoi une méthode de hiérarchisation des sites, spécifique au département, a été élaborée (Th.v.Rijswijk, 2008).



Site	Nombre espèces	Note espèces	Nombre amphibiens	Note nombre amphibiens	Pourcentage population concernée	Note pourcentage concerné	Milieu	Note Milieu	Pérennité	Note pérennité	Total
Valleiry	5	10	2200	18	60-100	4	Rural	2	Durable	4	38
Sillingy-Poisy	8	10	1100	18	60-100	4	Urbain	1	Faible	2	35
Bogève	3	6	4000	18	60-100	4	Rural	2	Durable	4	34
Cruseilles	3	6	3500	18	60-100	4	Rural	2	Durable	4	34
Seyssel	1	1	2500	18	60-100	4	Naturel	3	Durable	4	30
Viry	5	10	350	6	60-100	4	Rural	2	Faible	2	24
Annecy-le-Vieux	3	3	650	12	60-100	4	Urbain	1	Faible	2	22
Sallanches	2	2	430	6	70-80	4	Rural	2	Durable	4	18
Doussard	2	1	330	6	60-100	4	Naturel	3	Durable	4	18
Mieussy	1	1	360	6	50-60	3	Naturel	3	Durable	4	17
Annecy	1	1	250	3	50-60	3	Urbain	1	Faible	2	10

Détail de la notation des sites d'écrasement routier d'amphibiens prioritaires du département



Aménagements de gestion des eaux pluviales

La création de bassins de rétention des eaux pluviales sur route et autoroute peut constituer des nouveaux sites attractifs pour les amphibiens. Une fois colonisés, ces ouvrages peuvent capter et dynamiser une population locale d'amphibiens (notamment Crapaud commun et Grenouille rousse) engendrant une situation de concentration pouvant poser problème : reproduction sur des sites n'étant pas destinés à la faune sauvage et concentrant potentiellement des polluants (introduction dans la chaîne alimentaire), apparition d'un nouveau site d'écrasement...



Destruction et banalisation des milieux

Enjeux

La modification des paysages agricoles constitue l'un des principaux facteurs de régression de l'herpétofaune : urbanisation, drainage des milieux humides, destruction des milieux bordiers (haies, talus, fossés, murgiers,...), intensification des pratiques agricoles ou au contraire abandon de certains espaces,... La conservation des amphibiens et reptiles dans leur ensemble ne peut donc être envisagée sans le maintien ou la restauration de paysages agricoles extensifs et diversifiés, garants à la fois de la présence d'habitats favorables, de ressources alimentaires et de possibilités de déplacement et de dispersion.

À noter que face à l'importance de la pression d'urbanisation qui s'exerce sur le département, il est primordial qu'une réflexion puisse également s'engager sur la gestion des abords des aménagements (notamment des infrastructures linéaires), de manière à ce que ces espaces puissent offrir des habitats de substitution favorables à l'



Actions

Encourager la prise en compte de la diversité du paysage dans les exploitations agricoles :

Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques MAEC favorables au maintien ou à la création de milieux favorables à ces groupes en contrepartie d'une rémunération annuelle.

Favoriser des pratiques d'entretien favorables à l'herpétofaune dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires :

Talus routiers, dessous de lignes électriques, bords de voies ferrées, emprise autour des conduites de gaz,...

Engager une réflexion sur les pratiques d'entretien des abords d'infrastructures avec Réseau Ferré de France et les gestionnaires locaux d'autoroutes (AREA, ATMB), avec Réseau de Transport d'Electricité, les collectivités de manière à mieux prendre en compte l'herpétofaune et la biodiversité en général sur ces espaces.

Assurer une veille pour lutter contre la destruction ou la dégradation des milieux naturels :

Porter une attention particulière aux documents de planification (PLU, SCOT,...), de manière à ce que les enjeux en termes de biodiversité soient bien pris en considération et les impacts sur les milieux naturels limités autant que possible.

Organiser une veille citoyenne sur le terrain, avec les réseaux de bénévoles des associations pour identifier et signaler les atteintes portées aux milieux naturels (pollution, remblaiement de zones humides, destruction de haies,...), de manière à pouvoir tout mettre en œuvre pour y remédier.

Espèces introduites

Enjeux

Cause majeure du déclin des amphibiens, l'installation durable de ces espèces dans les écosystèmes peut affecter les espèces indigènes à plusieurs niveaux : prédation, pollution génétique, transmission d'agents pathogènes, perturbation des chaînes trophiques, concurrence... En Haute-Savoie, plusieurs espèces introduites sont aujourd'hui présentes :

- **Le Triton crêté italien** (*Triturus carnifex*), principalement sur les bords du Léman et le Genevois, semble avoir supplanté le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et pourrait exercer une compétition importante avec les autres tritons indigènes ainsi que le Sonneur à ventre jaune.

- **La Grenouille rieuse** (*Rana ridibunda*) s'est largement disséminée et hybridée avec les autres espèces de grenouilles dites « vertes » (sous-genre *Pelophylax sp.*), empêchant de connaître la situation réelle sur le département.

- **La Couleuvre tesselée** (*Natrix tessellata*) a été contactée pour la première fois sur la Réserve du Delta de la Dranse en 2014 (L. Guignet, KARCH-GE) et pourrait, à terme, exercer une compétition non négligeable sur la Couleuvre mauresque.

- **La Tortue de Floride** (*Trachemys scripta elegans*) est susceptible d'impacter les écosystèmes en engendrant une prédation notamment sur les amphibiens ou en se faisant vecteur d'agents pathogènes.

D'autres espèces présentes en limite du département méritent également d'être prises en compte : le Triton lobé méridional (*Lissotriton vulgaris meridionalis*) et la Grenouille taureau (*Lithobates catesbeianus*).

Actions

Améliorer les connaissances sur la distribution réelle des espèces introduites :

Réaliser des analyses génétiques pour distinguer Triton crêté et Triton crêté italien en ciblant tout particulièrement les sites historiques de présence du Triton indigène.

Prospecter (campagnes de capture par nasses) sur les communes d'Ambilly, Gaillard, Annemasse et Ville-la-Grand, de manière à détecter toute intrusion du Triton lobé méridional en Haute-Savoie, depuis la région limitrophe des Trois-Chênes (canton de Genève).

Rechercher la Couleuvre tesselée autour du Léman afin de mieux connaître sa distribution et dans l'objectif de mesurer les risques potentiels de son installation à long terme.

Sensibiliser et assurer un rôle de veille pour limiter les risques de dissémination de ces espèces :

Sensibiliser les particuliers gestionnaires de mares sur les risques engendrés par tout déplacement d'animaux ou toute récupération de plantes aquatiques ou de substrat.

Sensibiliser les animaleries qui vendent amphibiens et reptiles comme animaux de compagnie et qui sont un réel vecteur de propagation d'agents pathogènes menaçant l'herpétofaune locale.

Engager des actions de lutte :

À envisager pour la Couleuvre tesselée et le Triton lobé méridional dont la dissémination est restée très limitée.



Actions

Mettre en place des aménagements durables sur les sites prioritaires

Selon les cas, aménager une mare de substitution, fermer ponctuellement une route ou aménager un passage à faune.

Sur les sites prioritaires, réaliser un suivi par barrière piège durant 3 à 5 ans ainsi qu'une étude de faisabilité pour trouver la solution la mieux adaptée.

Porter à connaissance des sites d'écrasement connus et prise en compte dans tous les projets de voirie et d'urbanisation.

Consulter la cartographie départementale des sites d'écrasement disponible auprès de la LPO Haute-Savoie ou de la DDT.

Intégrer à l'étude d'impact environnemental des projets de voirie conséquents (contournement d'agglomération ou doublement de voie) un volet « amphibien et continuité écologique ».

Sur les sites existants ou potentiels, organiser des visites de terrain spécifiques entre mi-février et mi-avril (selon l'altitude).



Maintenir une mise à jour régulière de la cartographie des sites d'écrasement

Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des populations d'amphibiens sur quelques sites inventoriés mais mal connus.

Intégrer la présence d'amphibiens dès la conception des ouvrages de gestion des eaux de voirie

Empêcher physiquement les amphibiens, comme d'autres espèces terrestres, d'y pénétrer par un grillage à maille fine (0,5 mm) apposé au pied du grillage existant (50 cm de hauteur dont 5 cm enterré) complété par un dispositif spécifique (type passage canadien, bovistop) au niveau du ou des portails d'entrée et de dispositifs particuliers sur les points d'entrée et de sortie d'eau.



Suivi, veille, études

Tendances d'évolution

Enjeux

Comme à l'échelle mondiale, en Haute-Savoie, plusieurs espèces ont disparu au cours du siècle dernier (Cistude d'Europe, Triton ponctué). D'autres apparaissent en situation extrêmement délicate (Rainette arboricole, Triton crêté). Pour mieux appréhender les facteurs de déclin affectant les amphibiens et reptiles, il est important de connaître, à l'échelle départementale, les tendances d'évolution des populations de l'ensemble des amphibiens et reptiles.

Actions

- Suivre l'évolution des populations d'amphibiens et de reptiles à l'échelle départementale.
- Appliquer le protocole POP-Amphibiens pour inventorier toutes les espèces présentes sur leur site de ponte (présence / absence) sur une maille définie.
- Appliquer le protocole POP-Reptiles pour évaluer la diversité et la densité des populations de reptiles terrestres dans les milieux naturels, qu'ils soient gérés ou non, par prospection à vue ou inspection de caches artificielles (plaque à reptile en caoutchouc, tôle ou fibrociment).



Espèces insuffisamment documentées

Enjeux

D'importantes lacunes de connaissances persistent sur trois espèces dont l'état de conservation à l'échelle départementale a de ce fait été jugé « insuffisamment documenté » : la Grenouille agile, les grenouilles vertes et la Coronelle lisse.

Actions

- Mobiliser et dynamiser les réseaux naturalistes
- Former à la mise en œuvre de prospections ciblées de la Grenouille agile et la Coronelle lisse.
- Faire découvrir les amphibiens et reptiles pour impliquer le grand public dans l'amélioration des connaissances.
- Mettre en place des campagnes d'inventaires participatifs (scolaires, habitants) pour le groupe des grenouilles vertes au sens large, ainsi que pour la Coronelle lisse.

Maladies et pathogènes

Enjeux

Les amphibiens sont la cible de différents pathogènes. Depuis plusieurs années, des épisodes de mortalité massive sont observés un peu partout dans le monde sur différentes espèces. Leur virulence peut engendrer des disparitions locales. Ces phénomènes, en cours d'étude par plusieurs équipes universitaires dans le monde, sont aujourd'hui considérés comme l'une des causes du déclin global des populations d'amphibiens.

La « mode » des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) ainsi que les introductions volontaires ou involontaires de poissons exotiques sont aujourd'hui fortement suspectées d'être à l'origine de la dissémination de certains pathogènes.

Actions

Mise en place et animation d'un Groupe de veille sanitaire herpétofaune sur le département

Intervenir auprès des agents de terrain de différentes structures (ONEMA, ONCFS, EPCI porteur de Contrat de rivière) afin de les sensibiliser à la démarche à suivre en cas de constat de mortalité massive.

Sensibiliser un public cible aux introductions d'espèces et de pathogènes.

Sensibiliser les animaleries (points de vente de NAC et de poissons d'ornement) et donc les futurs propriétaires de NAC permettra de réduire les risques d'introduction d'espèces et/ou de pathogènes en milieu naturel.

Diffuser le protocole d'hygiène nécessaire pour limiter la dissémination des pathogènes

La SHF a diffusé un protocole intitulé « Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'interventions sur le terrain ». Il s'agit d'un ensemble de mesures de précaution à mettre en œuvre lors des campagnes de terrain. Ces précautions permettront également de limiter la dissémination d'autres maladies ou d'espèces végétales ou animales envahissantes.

Limiter le risque de dissémination d'une zone humide à une autre

Lors de cas de mortalité massive suspecte, une veille particulière doit être menée par l'ensemble des naturalistes étant en contact avec des amphibiens.





Retrouvez les amphibiens et reptiles de votre territoire sur haute-savoie.lpo.fr

LPO Haute-Savoie - 24 rue de la Grenette - 74370 Metz-Tessy
04 50 27 17 74 / haute-savoie@lpo.fr

Structures ayant contribué à l'élaboration du document de priorités
pour les reptiles et amphibiens de Haute-Savoie :



Avec le soutien de :

